

Contacts / Liens utiles :

Association des Parents d'Élèves
de la Maternelle Louis Aragon
Présidente : Delphine Peyrilles
APE82.louisaragon@live.fr

Écoles bilingues du département :

Montauban :

- Maternelle Louis Aragon
- Élémentaire Camille Claudel

Moissac : École Primaire Louis Gardes

Nègrepelisse : École « Les Écureuils »

Monteils : École Primaire Publique

Verdun / G^{ne} : École Primaire Publique

Rectorat de l'Académie de Toulouse :

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/occitan/>

Éditions en occitan :

- Mensuel pour les 4-7 ans : « Papagai »
- Pour les 8-12 ans : « Plumalhon »
- Journal hebdomadaire « La Setmana »

Ces trois périodiques auprès des Éditions Vistedit : vistedit@wanadoo.fr

Cours pour adultes :

Se renseigner auprès de l'Institut d'Estudis Occitans : ieo82@ieo-oc.org

Ouvrages en occitan :

Edicions IDECO : www.ideco-dif.com

Médiathèque des pays d'oc «Le Moustier» :
www.lemoustier.com



Construite en 1987 à partir d'un projet de démocratie participative, l'école maternelle publique Louis Aragon répond au besoin de scolarisation des enfants du quartier.

Fonctionnelle, moderne, ouverte sur le monde et dynamique, l'école a donné naissance en 1994 à l'un des deux premiers sites bilingues du département.



L'école dispose de cinq salles de classe, trois ateliers d'arts plastiques, une salle de motricité jouxtant une salle d'accueil, trois salles de repos, une salle audio-visuel, une salle de rééducation, une B.C.D., trois cours de récréation avec espaces de jeux, un vaste parc arboré.

ÉCOLE LOUIS ARAGON

ESCÒLA LOÍS ARAGON

La **Maternelle bilingue de Montauban**



*École maternelle Louis Aragon
rue du 8 mai 1945 – 82000 Montauban
05 63 03 33 18
Aragon.maternelle@ac-toulouse.fr*

UNE ÉCOLE MATERNELLE BILINGUE À MONTAUBAN : L'ÉCOLE LOUIS ARAGON

À Montauban, **tous les enfants** entrant en maternelle ont la possibilité de suivre une scolarité bilingue dès la classe de moyenne section (MS). Cette section bilingue est ouverte depuis 1994 à l'école maternelle publique Louis Aragon, rue du 8 mai 1945. Le bilinguisme français-occitan pratiqué à cet âge précoce permet à l'enfant de développer des capacités linguistiques et métalinguistiques supérieures (à la fois en langue maternelle et en langue étrangère abordée plus tard) à celle des enfants monolingues issus de l'enseignement traditionnel.

Selon Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse, cet enseignement est « **un atout pédagogique qu'il convient d'exploiter et de développer.** »



L'Association des Parents d'Élèves se tient à votre disposition pour vous renseigner sur la section bilingue et vous invite à indiquer, lors de l'inscription de votre enfant auprès du Service des Affaires Scolaires de la Mairie de Montauban, votre souhait de scolarité bilingue (une dérogation sera attribuée de droit à votre enfant).

Principes de fonctionnement

1. Les parents de l'école ont le choix entre l'enseignement unilingue (tout en français) et l'enseignement bilingue (en français et en occitan).
2. L'enseignement bilingue répond aux objectifs généraux de l'école, en cohérence avec les orientations et les programmes nationaux.
3. L'enseignement bilingue commence à l'école maternelle dès le cycle 1 et se poursuit à l'école élémentaire. La langue régionale y est **à la fois langue enseignée et langue d'enseignement** dans plusieurs domaines d'activités et d'apprentissages dès l'école maternelle.
4. Le bilinguisme se définit par un enseignement à **parité horaire** en langue régionale et en langue française avec une répartition équilibrée quotidiennement et dans la semaine de classe.
5. Deux maîtres se partagent le temps d'enseignement. La modalité **un enseignant – une langue** retenue dans l'académie facilite le travail de l'enfant dans les enseignements en français et en langue régionale tout en améliorant l'acquisition de celle-ci.
6. Pour atteindre les objectifs de l'enseignement bilingue, la continuité du cursus est nécessaire de la maternelle au collège. Néanmoins, l'enfant peut réintégrer sans difficulté l'enseignement unilingue si ses parents le souhaitent.
7. Au collège, des sections offrent aux élèves un enseignement disciplinaire en occitan (histoire-géographie, présent au brevet dans les deux langues au choix des élèves) et un enseignement de langue et culture régionales.

Textes officiels régissant l'enseignement bilingue français-langue régionale

Circulaire ministérielle n°82-261 du 21 juin 1982

ouvrant la possibilité d'un enseignement bilingue français-langue régionale

Circulaire ministérielle n°95-086 du 7 avril 1995

définissant l'enseignement bilingue comme « un outil de développement intellectuel, linguistique et culturel » et présentant les principes d'organisation.

Circulaire rectoriale du 3 mai 1999 – Académie de Toulouse

définissant un premier programme de développement de l'enseignement de la langue et la culture occitanes

Circulaire rectoriale du 10 janvier 2000 – Académie de Toulouse

définissant le cadre pédagogique de référence pour le développement de l'enseignement bilingue français-occitan

Circulaire ministérielle n°2001-167 du 5 septembre 2001

définissant et organisant l'enseignement bilingue français-langue régionale au plan national.

A venir (fin 2008) : nouvelle circulaire rectoriale – Académie de Toulouse

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE